

# LES 10 REGLES D'OR A CONNAITRE SUR LES COMPLEMENTAIRES SANTE

## REGLE N°1

**Ne pas souscrire une complémentaire santé en pensant vous protéger « au cas où il vous arrive une maladie grave ».**

Dans ce cas là, vous êtes remboursés à 100% par l'assurance maladie (pour toutes les dépenses liées à votre maladie grave). Nous sommes déjà TOUS couverts par l'assurance maladie qui vous protège des risques potentiellement les plus coûteux et rembourse plus de la moitié de vos soins courants.

## REGLE N°2

**Evaluez votre profil de risque santé sur les trois dernières années et l'année à venir. Qui (de l'assurance maladie et/ou de votre complémentaire) vous a remboursé quoi et combien?**

Prenez vos relevés (demandez les à votre assureur si besoin) envoyés par votre complémentaire ou l'assurance maladie et calculez votre reste à charge après remboursement par l'assurance maladie. Si ce reste à charge est inférieur à 500 euros par an, vous n'avez probablement pas besoin de souscrire une complémentaire.

## REGLE N°3

**Comparer sur les 3 dernières années le montant remboursé par votre complémentaire et la prime (le coût) de votre contrat. L'assurance maladie complémentaire a été créée comme une assurance FACULTATIVE car tout le monde n'a pas besoin d'une assurance santé complémentaire.**

Si chaque année la perte financière (différence entre le coût et le montant remboursé) sur votre contrat est significative, soit vous avez un mauvais contrat (trop cher et pas adapté en termes de garanties) soit vous n'avez pas besoin de contrat.

## REGLE N°4

**En fonction de votre situation à la règle N°3, soit vous conservez votre contrat, soit vous le résiliez, soit vous le renégociez, soit vous changez d'assureur.**

Avant de prendre une décision, prenez en compte des soins nouveaux que vous aurez éventuellement à subir dans les 12 prochains mois (orthodontie pour les enfants, prothèse dentaire, soins orthopédiques...). Faites vous aider de votre professionnel de santé pour cela si besoin.

## REGLE N°5

**Souscrire une complémentaire santé pour se protéger d'éventuels soins courants coûteux n'est pas utile. Vous pouvez souscrire à tout moment un contrat si votre consommation de soins change.**

Si vous devez vous faire opérer avec des compléments d'honoraires ou avoir des soins dentaires coûteux et vous n'avez pas de contrat en cours, vous pouvez souscrire une assurance l'année des soins. Les soins courants coûteux sont pour la plupart planifiables.

#### **REGLE N°6**

**Risque d'hospitalisation : si ,en raison de votre âge ou de votre état de santé, vous voulez vous protéger d'un risque d'hospitalisation (complément d'honoraires, chambre particulière, forfait journalier), vous pouvez souscrire à un contrat couvrant uniquement le risque hospitalier (voir p75 du livre).**

#### **REGLE N°7**

**Exiger de votre assureur des tableaux de garanties en EUROS et non en pourcentages (de tarifs de remboursements de l'assurance maladie) et d'exclure la part remboursée par l'assurance maladie.**

#### **REGLE N°8**

**Choisir les contrats les plus flexibles : sans délai de carence (ou avec des délais courts), sans réseau de soins, avec une résiliation possible à la date anniversaire et non au 31 décembre de l'année d'après, sans plafonnement des remboursements.**

#### **REGLE N°9**

**Ne pas faire confiance aux comparateurs internet de complémentaires santé. Ces sites internet sont pour la plupart des sites de courtiers (d'agents commerciaux des assureurs) qui représentent quelques assureurs et qui mettent en avant les contrats les plus intéressants pour eux mais pas pour vous.**

#### **REGLE N°10**

**Mettre en concurrence au moins TROIS assureurs différents sur la base d'une simulation de votre dépense de soins annuelle.**

Exigez que les trois assureurs vous donnent par écrit le montant en euros remboursé par la complémentaire sur une liste de soins que vous leur donnez. Choisir les trois assureurs en vous renseignant autour de vous et en interrogeant votre assureur habituel (habitation, voiture) si vous en êtes satisfaits.

**Frédéric BIZARD - Economiste de la santé**

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

[http://www.amazon.fr/Complémentaires-santé-scandale-Frédéric-Bizard/dp/2100702580/ref=sr\\_1\\_1?ie=UTF8&qid=1381474518&sr=8-1&keywords=bizard](http://www.amazon.fr/Complémentaires-santé-scandale-Frédéric-Bizard/dp/2100702580/ref=sr_1_1?ie=UTF8&qid=1381474518&sr=8-1&keywords=bizard)

<http://www.bfmtv.com/video/bfmbusiness/good-morning-business/complementaires-sante-loeil-frederic-bizard-gmb-21-10-153654/>